



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 février 1997

**Création d'un lotissement communal,
rue de Cholette**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 Février 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 Mars 1997

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,
Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN,
Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusées :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU, Mme Christiane ROUSSELLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 février 1997

DELIBERATION D96534

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville a acquis en 1990 une parcelle de terrain d'une superficie de 6 ha 51 a 96 ca au lieudit "Cholette", entre la rue des Piverts, la rue d'Antes et la rue de Cholette, en vue de constituer une réserve foncière pour une urbanisation à moyen terme.

Ce terrain peut être aménagé par opérations successives de lotissements de manière à assurer une continuité des tissus urbains déjà constitués en bord des rues, ainsi qu'une meilleure intégration du secteur d'habitat social de Cholette à l'échelle du quartier.

Ainsi, un premier lotissement de 17 parcelles : "les Jardins de Cholette" a été réalisé en 1994 sur une emprise de 14000 m² environ.

Les prix de vente des lots seront fixés par la Ville après avoir eu connaissance des résultats de l'appel d'offres. Le prix moyen au mètre carré ressort actuellement à 185 Frs HT le m².

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) adopter le principe de création de ce nouveau lotissement communal,
- 2) en confier la conception et la réalisation des travaux à la SEMI de Niort par voie de mandat,
- 3) autoriser la SEMI à procéder à une consultation en vue de la désignation d'un maître d'oeuvre sur critères de moyens et références,
- 4) autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mandat entre la Ville de Niort et la SEMI de Niort.

(M. le Maire, Président de la SEMI, n'ayant participé ni au débat ni au vote).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)